

# Instructions d'installation

## Trousse de réchauffement de patio intelligent ProMelt®

### ⚠ AVERTISSEMENT



Lisez ce manuel AVANT d'utiliser cet équipement. Le fait de ne pas lire et respecter toutes les informations de sécurité et d'utilisation peut entraîner la mort, des blessures graves, des dommages à la propriété ou à l'équipement. Conservez ce Manuel aux fins de référence.

LA SÉCURITÉ  
AVANT  
TOUT

## Installation

1. Suivre les instructions pour les câbles ProMelt, le sous-panneau, CommandPlus et le capteur de dalle 072.
2. Fournir 120 V c.a. au thermostat CommandPlus aux niveaux L1 et N. Seule une tension de 120 V c.a. peut être utilisé.
3. Raccorder les sorties LOAD1 et LOAD2 du thermostat au contacteur le plus à gauche ou le plus à droite du sous-panneau ProMelt 200A, comme illustré. Utiliser un câble à 2 conducteurs 600 V, 90 °C, 18 AWG ou plus.
4. Utiliser uniquement le capteur de dalle 072 pour cette application. Ne pas utiliser le capteur fourni avec le thermostat.
5. Sur le thermostat CommandPlus, sous Menu > Réglages > Température, régler l'arrêt par temps chaud sur Activé et régler la température à moins de 20 °C (68 °F).

### AVIS

Ne pas alimenter manuellement les nattes ou les câbles ProMelt avec des températures extérieures supérieures à 20 °C (68 °F), sauf pour un bref test de 10 minutes maximum. Des dommages aux câbles/nattes ou aux matériaux de dalle/surface peuvent en résulter.



### Panneaux intelligents ProMelt®

400201

CUP : 840213022648

Code de commande : 8101022

Sous-panneau ProMelt 200A, sans contrôleur



### SunStat® CommandPlus™

Thermostat Wi-Fi programmable à écran tactile

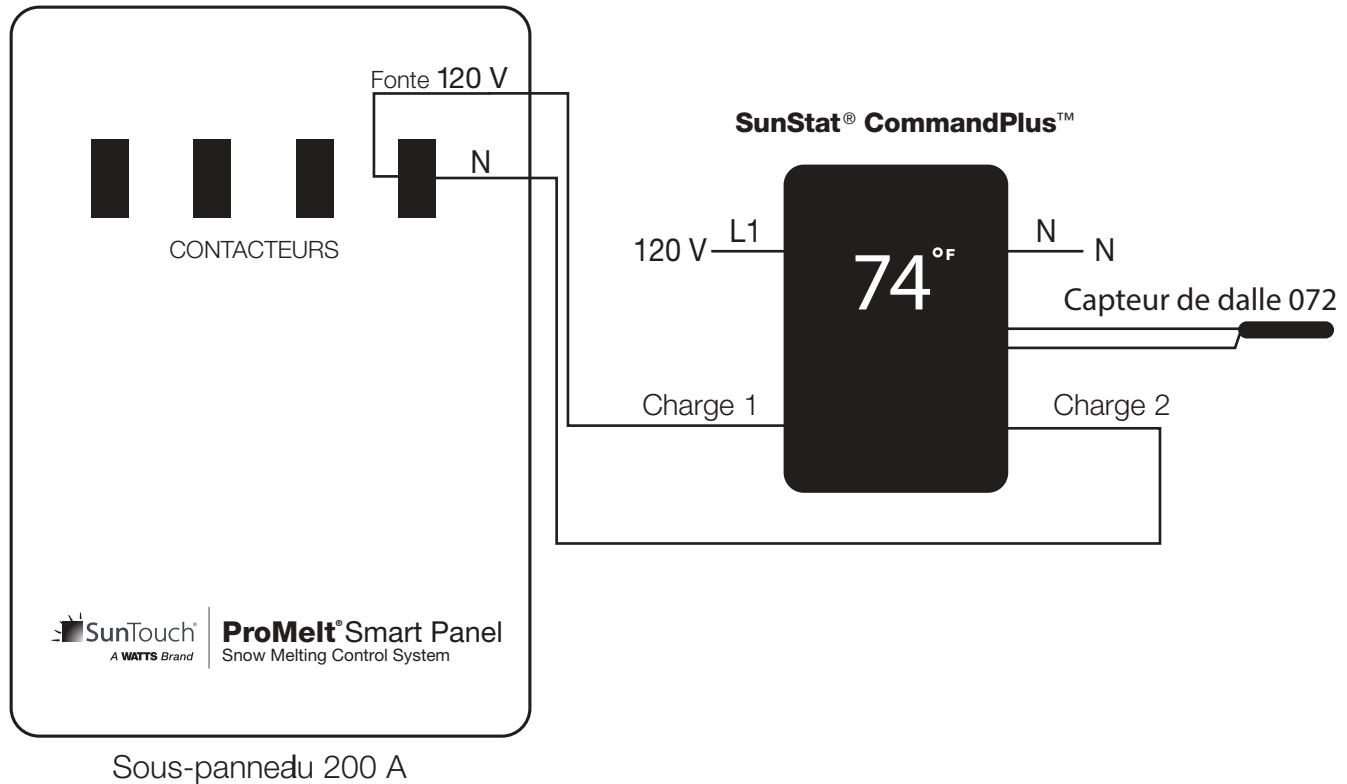


### Capteur de dalle ProMelt 072

Capteur de dalle ProMelt PM-072



Les câbles ProMelt peuvent être utilisés pour des applications de réchauffement de patio moyennant une installation, un contrôle et une configuration adéquats.



Garantie limitée : SunTouch (la « Société ») garantit que chacun de ses produits est exempt de vice de matériau et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pour une période d'un an à compter de la date d'expédition d'origine. Si une telle défaillance devait se produire au cours de la période sous garantie, la Société aura à sa discrétion les options suivantes : le remplacement ou bien la remise en état du produit, sans frais pour le demandeur.

**LA PRÉSENTE GARANTIE EST DONNÉE EXPRESSÉMENT ET CONSTITUE LA SEULE GARANTIE DONNÉE PAR LA SOCIÉTÉ EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT. LA SOCIÉTÉ NE FORMULE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. LA SOCIÉTÉ DÉCLINE AUSSI FORMELLEMENT PAR LA PRÉSENTE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER.**

Le recours décrit dans le premier paragraphe de la présente garantie constitue le seul et unique recours en cas de violation de la garantie et la Société ne sera aucunement tenue responsable des dommages accessoires, spéciaux ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, le manque à gagner ou les coûts de réparation ou de remplacement d'autres biens endommagés si ce produit ne fonctionne pas correctement, les autres coûts résultant des frais de main-d'œuvre, des retards, du vandalisme, de la négligence, de l'encrassement causés par des matières étrangères, des dommages causés par des conditions de l'eau défavorables, des produits chimiques ou toute autre circonstance sur laquelle la Société n'a pas de contrôle. La présente garantie est déclarée nulle et non avenue en cas d'usage abusif ou incorrect, d'application, d'installation ou de maintenance inadéquates, voire de modification du produit.

Certains États n'autorisent pas les limitations de durée d'une garantie tacite ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects. En conséquence, les limitations susmentionnées pourraient ne pas s'appliquer à votre cas. Cette garantie limitée vous confère des droits précis reconnus par la loi; vous pourriez également avoir d'autres droits, lesquels varient d'un État à l'autre. Vous devez donc prendre connaissance des lois applicables selon l'État pour déterminer vos droits. **LA DURÉE DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE PRÉVUE PAR LA LOI D'ÉTAT APPLICABLE ET DEVANT DONC ÊTRE ASSUMÉE, NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, SERA LIMITÉE À UN AN À PARTIR DE LA DATE DE L'EXPÉDITION D'ORIGINE.**



É.-U. : Tél. : (888) 432-8932 • SunTouch.com

Canada : Tél. : (888) 208-8927

Amérique latine : Tél. : (52) 55-4122-0138 • SunTouch.com